



LE SYNDICAT DES AGENTS DE MAÎTRISE ET DES CADRES

CFE-CGC FERROVIAIRE : UNITE ET ENGAGEMENT POUR LES SALARIES DE SNCF HOLDING

Le 12 mai 2025, **CFE-CGC FERROVIAIRE** a signé un accord collectif inédit portant sur le congé de mobilité externe spécifique aux salariés de SNCF Holding. Ce texte vient compléter l'accord cadre Groupe SNCF du 19 novembre 2024 relatif au pilotage de l'emploi et au développement des parcours professionnels.

Cet accord est le fruit d'un dialogue social exigeant, porté avec constance par les représentants **CFE-CGC FERROVIAIRE**. Il répond à une demande exprimée de longue date par les agents concernés : bénéficier d'un accompagnement concret et sécurisé dans leurs projets de mobilité externe.



UNE AVANCEE CONCRETE ET UTILE, PORTEE PAR CFE-CGC FERROVIAIRE :

L'objectif de cet accord est double :

- Offrir un cadre lisible, équitable et sécurisé aux agents de la Holding souhaitant se réorienter professionnellement,
- Donner les moyens concrets aux salariés de construire leur avenir, dans ou hors du Groupe, sans rupture brutale.

CE QUE CFE-CGC FERROVIAIRE A OBTENU POUR VOUS :

Élargissement du dispositif de mobilité externe aux salariés de la SA Holding (hors production ferroviaire) ;

Accompagnement individualisé : chaque agent volontaire bénéficiera d'un soutien professionnel par un cabinet externe spécialisé, pour définir, structurer et sécuriser son projet ;

Prise en charge des indemnités légales et complémentaires, pouvant aller jusqu'à 24 mois de congé de mobilité ;

Conditions d'éligibilité transparentes : ce dispositif est ouvert aux agents de SNCF Holding comptant au moins 10 ans d'ancienneté dans le Groupe SNCF ;

Application immédiate : dès 2025 100 agents seront concernés.

CFE-CGC FERROVIAIRE, UN SYNDICAT ENGAGE, QUI AGIT ET OBTIENT :

Cet accord, négocié et porté par **CFE-CGC FERROVIAIRE**, illustre la capacité du syndicat à défendre avec exigence les intérêts des personnels de maîtrise et des cadres. Il s'agit d'une réponse adaptée aux enjeux actuels de gestion de carrière, d'évolution professionnelle et de transitions choisies.

Dans un contexte où les transformations du Groupe se multiplient, il est impératif que les salariés puissent disposer de leviers réels pour agir sur leur avenir professionnel. **CFE-CGC FERROVIAIRE** est et restera à l'avant-garde de ces combats structurants.

POURQUOI EST-CE UNE VICTOIRE SYNDICALE ?

- Parce que ce congé de mobilité externalisé est une première dans le Groupe SNCF ;
- Parce qu'il associe sécurisation financière et accompagnement personnalisé, là où d'autres dispositifs se contentent de mesures techniques ;
- Parce qu'il est le résultat d'un travail rigoureux, mené avec responsabilité par la délégation **CFE-CGC FERROVIAIRE**, à l'écoute des remontées du terrain.

LA PAROLE A LA DELEGATION CFE-CGC FERROVIAIRE :

Nous avons souhaité aller plus loin que de simples ajustements RH et c'est aujourd'hui chose faite.

Notre engagement était clair : obtenir des outils concrets pour que les agents puissent construire un nouveau projet professionnel sans risque et sans isolement. Nous porterons une attention particulière à la bonne mise en application de cet accord.

CFE-CGC FERROVIAIRE RESTE MOBILISEE :

CFE-CGC FERROVIAIRE poursuivra son action pour que chaque agent, chaque cadre, chaque agent de maîtrise, quel que soit son statut ou sa direction, puisse bénéficier d'un environnement professionnel porteur, sécurisant et juste.

- 👉 Parce que négocier, c'est obtenir ;
- 👉 Parce que revendiquer avec compétence, c'est avancer ;
- 👉 Parce que défendre les parcours, c'est préparer l'avenir.

AGENTS DE MAÎTRISE ET CADRES

**Rejoignez-nous pour défendre vos droits
ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS !**



AVEC CFE-CGC FERROVIAIRE

**VOUS N'OBTIENDREZ PAS TOUT ET N'IMPORTE QUOI,
MAIS LA DEFENSE DES DROITS DES AGENTS DE MAITRISES**

ET DES CADRES CELA NOUS CONNAIT

Valeurs



Adhésion



Avantages



Page Web

